

Extrait du procès-verbal

Comité Syndical du 25 juin 2025
(Salle des Commissions- Sélestat)
Seconde convocation

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 08

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 43
⇒ Procurations : 0

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6. Adoption de la convention financière 2025 relative à l'Observatoire de l'habitat du PETR entre l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président,

RÉSUMÉ

Depuis 2019, le PETR de Sélestat Alsace centrale fait appel à l'ADEUS pour le pilotage et l'animation d'un Observatoire de l'habitat à l'échelle des 4 communautés de communes et en lien avec les besoins des CC de Sélestat et du Ried de Marckolsheim, toutes deux dotées d'un Programme local de l'habitat avec obligation de mettre en place des observatoires locaux de l'habitat.

Les travaux engagés ces dernières années dans le cadre de l'Observatoire ont permis d'améliorer et d'enrichir la connaissance sur le logement et l'habitat et ainsi d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement et des dynamiques du territoire. Ils ont alimenté la réalisation des bilans à mi-parcours des PLH de la CCS et de la CCRM et enrichissent les réflexions actuelles liées à la révision du Schéma de cohérence territoriale.

I. RAPPORT

L'Observatoire de l'habitat du PETR Sélestat Alsace Centrale est inscrit au programme de travail de l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS), dont le PETR est membre, depuis 2019.

L'Observatoire doit être perçu comme :

- un outil d'analyse et de production de données permettant d'améliorer la connaissance des enjeux en matière de logement, d'aider à la décision au service des élus et des techniciens (document de planification, PLH, ...),
- un outil de diffusion permettant la publication de notes thématiques, de rapports, de tableaux de bord, enfin, un outil d'animation contribuant au développement d'une plateforme partenariale, au partage de la connaissance et des initiatives en matière d'urbanisme, habitat, logement, à la sensibilisation des élus et des techniciens à l'échelle du PETR

Le PETR bénéficiera des méthodes et innovations qui sont développées par l'ADEUS dans le cadre des accompagnements des PETR. L'ADEUS mettra ainsi à profit les compétences de son équipe pluridisciplinaire afin de mener à bien les travaux de l'Observatoire.

Il est proposé que le PETR verse une subvention d'un montant de 10 000 € à l'ADEUS pour la réalisation des travaux liés à l'Observatoire de l'habitat

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau syndical réuni le 2 juin 2025.

Vu l'article L 132-6 du code de l'urbanisme

Vu la circulaire n° 2006-97 du 26 décembre 2006 relative à la pratique du partenariat au sein des agences d'urbanisme et à leur financement,

Vu les statuts du PETR Sélestat Alsace centrale,

Vu la charte partenariale signée entre l'ADEUS et le PETR le 29 août 2022,

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat Alsace Centrale de bénéficier de l'expertise de l'ADEUS ;

Considérant que la mise en œuvre des projets par l'ADEUS pour le compte de ses membres n'est pas soumise aux règles de la commande publique ni assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée en raison de la nature partenariale desdits projets ;

Considérant l'intérêt pour le PETR de bénéficier tant du savoir-faire de l'équipe pluridisciplinaire de l'agence d'urbanisme que de capitaliser sur les travaux similaires qu'elle a déjà réalisés auprès d'autres structures du territoire ;

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER les termes de la convention financière 2025 de l'ADEUS (L'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur) relative à l'Observatoire de l'habitat tel qu'annexée à la présente délibération,

D'APPROUVER l'inscription des travaux liés à l'Observatoire de l'habitat au programme de travail partenarial de l'ADEUS et son financement par subvention à hauteur de 10.000 euros,

D'INSCRIRE les crédits correspondants dans le budget du PETR,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière 2025 avec l'ADEUS ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	EXCUSE		
ANDREA Charles	EXCUSE		
DELSART Patrick	EXCUSE		
DESAINTQUENTIN Philippe	EXCUSE		
DIGEL Denis	EXCUSE		
DUSSOURD Yves	EXCUSE		
ENGEL Robert	PRÉSENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE		
HORNBECK Nadège	EXCUSEE		
MUHR Virginie	EXCUSEE		
RISCH Claude	EXCUSE		

SCHALLER Claude	PRÉSENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	EXCUSE		
SCHEUER Tania	EXCUSEE		
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRÉSENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE		
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	EXCUSE		
MORIS Olivier	EXCUSE		
OBERLE Fabienne	EXCUSEE		
RENAUDET Michel	EXCUSE		
Communauté de Communes de la Valle de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	EXCUSE		
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRÉSENT		POUR
MEYER Alain	PRÉSENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	EXCUSE		
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	EXCUSE		
UHLERICH Marie-Odile	EXCUSE		
WALSPURGER Yvette	EXCUSEE		
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSE		
KRAUTH Alexandre	EXCUSE		
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	EXCUSE		
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	EXCUSE		
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		
GREIGERT Catherine	EXCUSEE		
JEHL Alex	EXCUSE		
KEMPF Denise	EXCUSEE		
KLIPFEL Martin	EXCUSE		
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	EXCUSE		
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	EXCUSE		
SCHWEIN Noël	EXCUSE		
SCHWOERER Sébastien	EXCUSE		
VOEGELI Jean-Michel	EXCUSE		
VOGEL Camille	EXCUSEE		
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	EXCUSE		

ROHMER Clément	EXCUSE		
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRÉSENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	EXCUSE		
FREYBURGER Eric	EXCUSE		
GOETTELMMANN Thomas	EXCUSE		
HESTIN Noëllie	PRÉSENT		POUR
ORSATI Régine	EXCUSE		
PETIT Denis	EXCUSE		
ROUSSEL Nathalie	EXCUSE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			08

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 26 juin 2025

Le secrétaire de Séance
Robert ENGEL

Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER



Mise en ligne le 02/07/2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Délibération n°2025-06-25-06